

Ajon 10 juin 1895.

Mon bien chéri ami,

Je me sens confus de m'être laissé adresser par vous ces jours de mesur tant de formes de correspondance, sans vous avoir répondu aussi exactement que je l'aurais désiré. C'est que sans parler de la besogne professionnelle qui devient plus instante et plus absorbante à mesure qu'on approche du terme, nous avons été pas mal distraits ces temps-ci par des séjours ou passages en vos divers, de parents de ma femme ou des miens. Je me repends un peu aujourd'hui et veux du moins vous commencer un bout de lettre.

Et d'abord, puisque votre affection vigilante s'inquiète de la santé de ma femme, je vous dirai qu'elle est à peu près satisfaisante maintenant, ce qui le prouve mieux que tout le reste, c'est une bonne nouvelle dont mon amitié tient à vous faire sans retard la confidence. Sous réserve qu'il s'agit de ~~l'expérience~~ de

progrès, qui nous laissons loyales à venir
qui sont venues fortant et nous rendent
tous deux fort heureux. Seulement, vu l'extrême
sensibilité physique dont ma femme paraît douée,
d'après son récent passage, cette situation
nouvelle va nous imposer des vacances
absolument calmes. J'aurais voulu, du moins,
faire passer à ma femme quelque six semaines
dans les Vosges, au voisinage de la montagne,
et dans un milieu de famille auquel on
rattachent tant de souvenirs et de liens
encore présents, dont elle ne demeurera guère
prendre sa part. Mais le voyage était un
peu long, le retour surtout; car il faudrait
aller, non d'une traite, au moins très-
rapidement de Louvain en Nièvre.
Le docteur Bergat, dont j'ai apprécié la
minutieuse vigilance et l'extrême prudence,
nous a, dès à présent, déconseillé ce
double trajet. Nous serons donc sages
et ma femme passera tout le temps
de ses vacances à la Machine. Nous nous
y rendons dans le courant d'août, à
petites journées, c'est-à-dire en nous
arrêtant quelques jours au Creusot, chez
mon frère. Puis quand j'aurai installé
ma femme dans sa famille, et que
si l'occasion venait bien entendue, je m'échapperais

vers la Louvain en une absence que la réparation
rendra aussi courte que possible. D'autre part,
nous comptons renter à Dijon quelque dix
jours avant la rentrée, pour atténuer les
fatigues de la réinstallation. Les combinaisons
assurément, au moins, et avantage d'augmenter
nos chances de nous revoir, soit à Dijon,
vers la fin d'octobre, soit peut-être
plus tôt, par exemple au hasard d'une
rencontre, si vous consentez, après la Suisse,
quelque temps à Lausanne et Yverdon.

Et puis,
j'ai dû interrompre ma lettre bien pour
répondre à une convocation d'urgence
motivée par la récente proposition de Coréille
en faveur de la dispense militaire au profit
des licenciés-bacheliers, c'est-à-dire ayant passé avec
succès un des examens du doctorat. Il
s'agirait de savoir s'il convenait que
le doyen témoignât de notre adhésion à
cette idée auprès de la commission de
l'année à la Chambre qui se réunit tout
probablement pour l'examiner. Bien que
la proposition en question ne fût que répétée,
sous une forme amplifiée, plutôt même étendue,
une idée que nous avions émise ici il y a
deux ans, on a vu se reproduire contre elle
la même opposition qui, l'année dernière,
avait exigé la suppression de certain passage
du rapport de Deslandres. Mais heureusement,
cette fois nous étions en majorité pour revenir à

La pensée pratique du vrai service à rendre aux
étudiants comme aux études mêmes. Et le
doyen a pu enlever l'assentiment désiré par Léveillé.

Il fut mes dire que nous avons ici un nouveau
collègue, provisoire, parait-il chargé de terminer le
cours que M. Guéroux laisse décidément interrompre.
C'est un M. Roux, admissible du dernier concours,
dont le nom m'était familier par les notes
qu'il signait aux bacheliers parisiens. C'est
un tout tout jeune collègue qui parait fort
dur, fort têtu; bref, l'enfant de la rue de
la Faculté. Malheureusement, nous ne l'avons
ici qu'en dépôt provisoire. M. Léveillé a dit au
doyen qu'il ne fallait pas compter le conserver
à la rentrée prochaine.

Demain a eu lieu par échange les
premières idées sur la réforme de l'agrégation,
et nous par ma part, que le mouvement,
où l'on est engagé, devrait conduire
à une spécialisation plus marquée que
celle du règlement en vigueur. Elle a
été inoffensive et à l'improvvisation, à ma
avis, de sacrifier les parties fondamentales
sous le prétexte que tout le monde y est la:
ce prétexte d'ailleurs n'est que plausible
avec le nouveau régime du doctorat.
D'autre part, l'extension indéfinie du
matériel scientifique rend nécessaire de
bonne heure, non pas sans doute un
cantonement absolu qui mènerait à
l'isolement de l'esprit, mais une
certaine orientation de la curiosité
dans un domaine plus limité, qui
permette aux investigations parallèles de
suivre les vocations et les aptitudes.

à propos, je ne veux pas oublier de
vous remercier des bons conseils et, pour
mieux dire, des exhortations de votre
excellente lettre, datée des premiers
jours de ce mois. Vous avez tout-à-fait
raison de penser qu'il serait essentiel
de retirer les candidats docteurs qui
le degré de l'égalité militaire nous
a amenés un peu malgré nous
je suis seulement sceptique sur
la praticabilité du moyen que vous
suggérez : car plus que jamais, nos
étudiants goûtent avant tout les
formules toutes faites et rebâchent
les leçons, loin de s'en dégager.
Mais enfin, il y a une autre raison
pour entre dans la voie que vous
indiquez : c'est que cette voie
est la vraie, la seule où il y ait
de l'avenir. Il ajoutera qu'à côté
du développement de l'interprétation
historique envisagée comme méthode
pratique tendant à clarifier les codes
du droit appliqué, il faudrait chercher
à rendre populaire un mouvement dans
le sens de la simplification législative.
L'interprétation doctrinale et jurisprudentielle
ne peut pas tout : souvent elle se laisse
sujeter d'en haut : il y faut des lettres,
des réputations, ou les meilleures volontés et

dévoient en fin de l'entêtement des préjugés,
de la ténacité des idées reçues. La législation est,
en certains points, indispensable. Mais comme
le mécanisme en est aussi peu pratique
qu'il est possible, tel qu'il fonctionne aujourd'hui,
pour la suite des réformes de droit privé,
il s'agit d'en trouver une adaptation
efficace et qui se laisse accepter. Ceci
est l'affaire des constitutionnalistes
qui ont sans doute des idées là-
dessus, mais qui devraient leur donner
une forme populaire. Jusqu'à la réforme
restent infiniment lentes, arrêtées, dans
leur essai par mille obstacles. Tandis
qu'à la législation et la jurisprudence
se portaient l'appui mutuel qui elles
se doivent, le mouvement vers le mieux
traverse vite son plein essor.

En milieu de tout cela, vous m'avez
sublimé de vos remerciements des notes
fort substantielles, dans leur brièveté,
que vous avez pu m'adresser sur
la législation de Genève touchant
la condition civile des femmes mariées.
Tout le moment, cela me suffit. Je n'ai
pas le temps de me précipiter à ma-
nifester les points à élucider davantage.
Et surtout, je ne suis pas suffisamment
avancé pour cela. Les travaux de

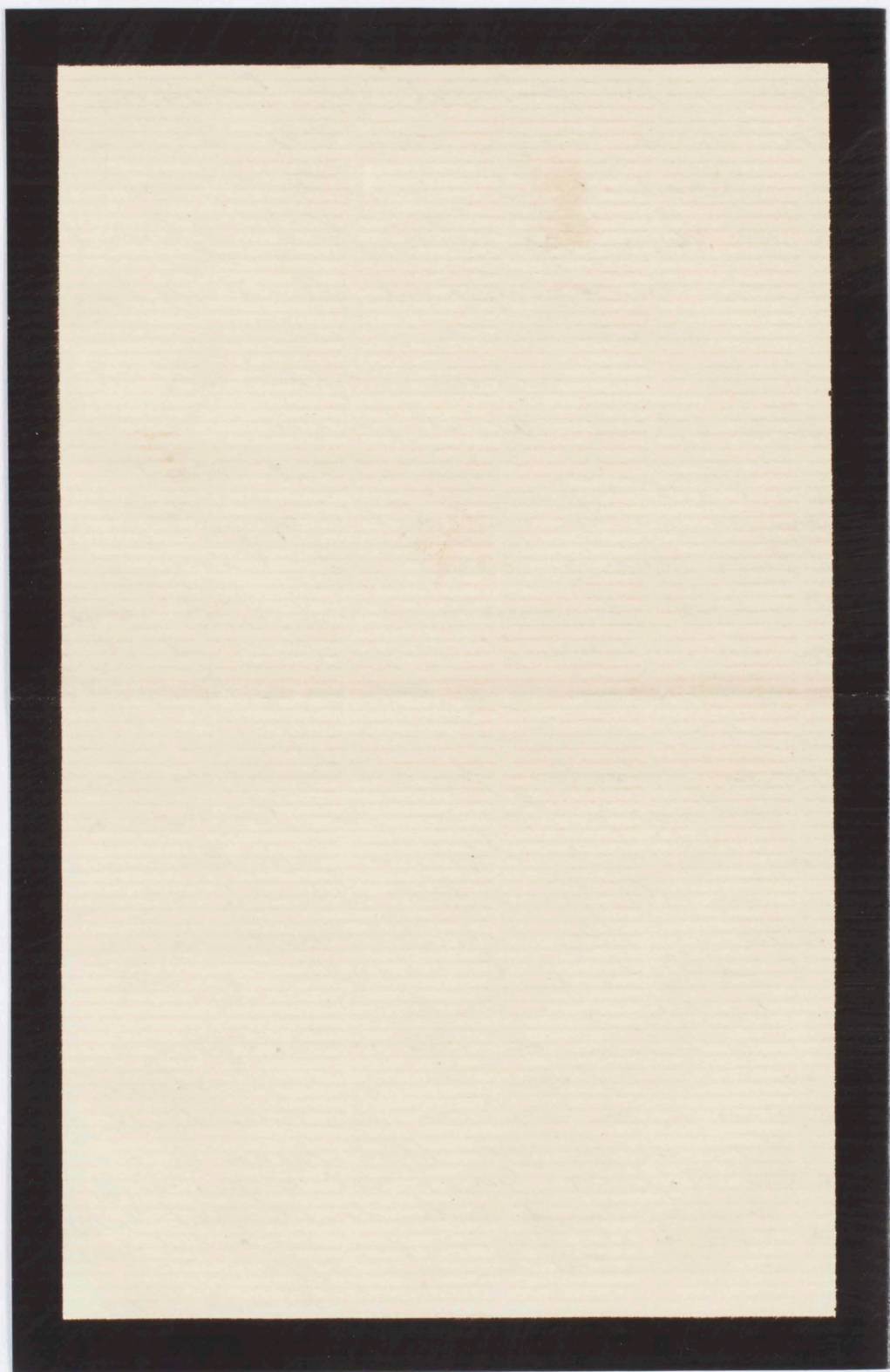
droit comparé prennent un temps infini
pour de si maigres résultats. En, quand
on connaît la loi formelle, à qui
n'est déjà pas bien facile, il faudrait
savoir encore comment elle s'applique.
On en arrive à croire une mission qui,
sur l'immense champ à parcourir, est
profondément décourageante.

Quelqu'un vous a-t-il écrit
que la question du patronage des
Libérés, mise en avant par Victor
l'année dernière, venait d'être reprise
par lui, entouré de magistrats et de
quelques incompétences dont je ne trouve rien.
Tout le moment on recueille le plus de
bonnes volontés possibles, sous forme
d'adhésion à l'œuvre en formation,
dont la seule obligation positive consiste
en une cotisation annuelle de 5^{fr.} Dans
le cas où votre nom n'aurait pas encore
été sollicité, je le solliciterais, si vous
voulez bien y consentir.

Je termine sur cette invite. Offrez
bonne, ma femme et moi, infiniment
touchés de son souvenir des notes de Boule
de Jamocois que vous apportez chacune de vos
lettres. Reportez-les, n'est-ce pas, mille
choses aimables de notre double part. Surtout
les caresses les plus attachées pour vos enfants. Soyez
à ma constante et bon vive affection.

Karl's Jenny

Je termine sur cette invite. Offrez bonne, ma femme et moi, infiniment touchés de son souvenir des notes de Boule de Jamocois que vous apportez chacune de vos lettres. Reportez-les, n'est-ce pas, mille choses aimables de notre double part. Surtout les caresses les plus attachées pour vos enfants. Soyez à ma constante et bon vive affection.



7
—
—



Monsieur Raymond Labilles,
professeur à la Faculté de droit de Paris,

aux Boullins.

Lamoëns.

Haute-Saône,

